

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Février

## LES SYNDICATS AGRICOLES

L'insuffisance de la dernière récolte et l'état précaire dans lequel se trouvent nos cultivateurs, par suite du manque de fourrage et de l'insuffisance du prix du blé, donnent à la question des syndicats agricoles un regain d'actualité.

Jusqu'ici, on s'est surtout occupé de la création des syndicats comme moyen de fournir au fermier l'argent dont il a besoin pour améliorer son outillage, ou pour acheter les engrais chimiques qui lui permettront d'augmenter le rendement de ses terres. Voilà qui est bien. En principe, il est certain qu'une association qui se substitue à l'individu doit donner des résultats utiles et avantageux pour les associés.

C'est pourquoi les syndicats agricoles peuvent encore rendre d'autres services que de fournir des fonds aux laboureurs qui en ont besoin. Le cultivateur est obligé, à chaque instant, de vendre et d'acheter. Pour vendre et pour acheter dans de bonnes conditions, il faut être tenu au courant des prix, être en relations avec les acheteurs et les vendeurs. Or, cela n'est pas facile aux laboureurs qui sont généralement éloignés des centres populeux. Leurs travaux, d'ailleurs, leur laissent peu le temps de s'absenter et de se tenir au courant des prix.

Les foires elles-mêmes ne sont pas suffisantes pour les renseigner utilement sur la vente de certains objets qui leur sont nécessaires, et qui la plupart du temps sont fabriqués dans les grands centres, quand ce n'est pas à l'étranger, comme il arrive dans bien des cas.

C'est surtout dans ces circonstances que l'association peut rendre de réels services au cultivateur en se substituant en quelque sorte à lui, en agissant pour son compte; il est incontestable qu'un individu isolé a moins d'influence qu'une réunion de personnes et

qu'il présente une moindre garantie. Par conséquent son action est nécessairement plus limitée. Les avantages de l'association sont incontestables et c'est pour cela que nous voyons tous les jours son principe appliqué dans le commerce et dans l'industrie, où les grandes associations tendent de plus en plus à se substituer à l'individualisme.

Les gros négociants présentant toutes les conditions désirables de solvabilité, qui ont besoin d'acheter les produits de la terre, ne peuvent se mettre directement en rapport avec les cultivateurs; ils sont donc obligés de se servir d'intermédiaires qui, la plupart du temps, trompent les deux parties intéressées et prélèvent sur elles un beau bénéfice. Ces intermédiaires, véritables parasites qui vivent aux dépens de l'acheteur et du vendeur, sont la plaie de notre société et principalement de notre agriculture.

C'est surtout dans ce cas que l'action des syndicats serait utile pour remplacer l'intermédiaire; ils mettraient en rapport les vendeurs et les acheteurs, se contentant de prélever quelques centimes seulement pour couvrir leurs frais d'administration et l'acheteur et le vendeur pourraient se partager la part que s'adjuge l'intermédiaire.

Ce n'est pas tout. Ce bénéfice ne serait pas le seul, car si le syndicat était tenu au courant de ce qui se passe un peu partout, il pourrait donner des conseils sur l'opportunité d'une vente à une époque déterminée et devenir une agence de renseignements précieux. Il se mettrait en rapport avec d'autres syndicats dont les besoins seraient différents de ceux qu'il représente, de sorte que tel syndicat pourrait faire acheter par ses sociétaires ce qu'un autre syndicat aurait besoin de vendre et réciproquement. En outre, il aurait toutes les facilités pour entrer en relation avec les grandes maisons de commerce et ainsi faciliter les transactions dont bénéficieraient les deux parties.

Il n'est pas douteux que ces grandes maisons de commerce auraient plus d'égards pour les syndicats que pour de simples parti-

culiers, quelles que puissent être leur fortune et leur position.

Une association représente nécessairement une somme plus considérable d'argent, d'intelligence, de savoir et d'influence, qu'un individu. L'association est un être collectif avec lequel on est obligé de compter.

Nous n'avons pas la prétention de traiter à fond, dans un article de journal, la question si intéressante des syndicats agricoles, d'autant plus qu'elle est complexe et que, par conséquent, elle demande à être examinée sous plus d'un aspect. Mais ce que nous venons de dire suffit, ce nous semble, à démontrer que le principe de l'association appliqué à l'agriculture peut rendre d'importants services à nos agriculteurs.

Cette considération doit engager nos représentants à s'occuper de cette question. En la résolvant, ils prouveront non plus seulement par de vaines paroles, mais par des faits, qu'ils se préoccupent réellement d'améliorer le sort de nos populations agricoles. Elles ne sont pas moins dignes de leur sollicitude que les ouvriers des villes en faveur desquels ils se montrent, ordinairement, si bien disposés.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### INCIDENTS

#### à la commission de la marine

La commission extraparlamentaire de la marine s'est réunie sous la présidence de l'amiral Lefèvre, ministre de la marine.

Le ministre a fait remettre à chacun des membres de la commission un tableau autographié de toutes les critiques formulées, tant par les rapporteurs du budget de la marine que par les membres du Parlement qui ont pris part aux débats sur les questions relatives à la marine.

M. Chautemps a proposé à la commission de se saisir des faits révélés par la presse.

Cette proposition est adoptée.

La discussion générale a été alors ouverte.

La première question traitée a été celle du *Magenta*.

Il paraîtrait que l'inclinaison du navire qui

avait été critiquée est conforme à la formule mathématique.

La commission s'est ajournée à vendredi prochain. Elle a fixé à son ordre du jour la question des blés de Toulon. A ce sujet, elle entendra M. l'amiral Rieunier, ancien ministre de la marine; M. Bergis, directeur de la comptabilité, et M. Clémenceau, qui sera convoqué pour s'expliquer sur les faits énoncés dans ses articles.

Deux incidents assez vif ont signalé la réunion de la commission.

A l'ouverture de la séance, M. Guieysse, député du Morbihan, s'avança vers l'amiral Gervais pour lui serrer la main. L'amiral, qui causait avec deux membres de la commission, se reculant de quelques pas, lui répondit qu'il considérait qu'à la séance de mardi, M. Guieysse avait commis une mauvaise action en livrant sa dépêche de Lorient relative au transport la *Rance*, et que dans ces conditions il ne pouvait lui serrer la main.

M. Guieysse, très ému, saisit, dès que la séance eut commencé, la commission du fait qui venait de se produire. La commission manifesta le regret d'un pareil incident et demanda que des explications amicales y missent fin.

Peu après, à l'occasion d'une déclaration de M. Lockroy, M. l'amiral Gervais déclara qu'au nom des officiers de marine il n'acceptait pas les compliments que le député de Paris leur avait adressés.

L'amiral Lefèvre intervint et affirma, au contraire, qu'il acceptait les éloges que M. Lockroy avait décernés aux officiers de la flotte et qu'il lui exprimait ses remerciements.

Ces deux incidents avaient provoqué dans la commission une émotion qu'on comprend. Il était à craindre qu'ils n'ajoutassent pas aux préventions qui s'étaient fait jour et qu'ils ne compromissent l'œuvre de la commission extraparlamentaire.

Aussi, de pressantes démarches furent faites auprès de l'amiral Gervais pour lui montrer les difficultés que pouvaient créer à la commission les manifestations, peut-être exagérées, de sa susceptibilité de marin.

Aussi, à la fin de la séance, l'amiral Gervais, après quelques explications loyales, serra la main à M. Guieysse.

Sur l'incident lui-même on donnait au ministère de la marine des explications intéressantes à reproduire.

D'après ces explications, les paroles prononcées par l'amiral Gervais à la commission extraparlamentaire ont été inexactement rapportées.

L'amiral Gervais aurait manifesté son étonnement de ce que M. Lockroy eût fait uniquement

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 89

## La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

### LIVRE TROISIÈME

#### IX

#### TO BE OR NOT TO BE

Nous glisserons sur la toilette de cette dernière; le lecteur, déjà mis au courant par nous des goûts hétéroclites de la brave dame, pourra s'imaginer sans peine ce que pouvait être son costume. Jérôme Maradoux et sa femme recevaient les plaintes d'un jeune gommeux absurde.

— Je vous demande un peu, disait-il, elle n'est pas aimable du tout avec moi. Elle m'envoie promener, moi le préféré de ces petites dames des Variétés. Si c'est raisonnable, je vous demande un peu.

— Mais non, mon cher monsieur de Gigodon, mais non, elle vous aime. Vous ne connaissez pas Liane; elle est un peu en l'air, en apparence, mais au fond, elle a un cœur excellent, je vous assure!

— Regardez, en ce moment, elle est en train de valser avec un imbécile. Si c'est gentil pour moi, je vous demande un peu.

Jérôme Maradoux esquissa un sourire railleur. Il trouvait qu'en dansant avec son interlocuteur,

Liane n'avait fait que changer d'imbécile. Ce M. de Gigodon n'était autre que l'heureux mortel qui avait remplacé M. de Villestrac dans le cœur de la comtesse Arcos. A la fois solennel et bête, intimement persuadé que don Juan n'était qu'un galopin à côté de lui, il résumait assez bien en sa personne ce type du Parisien oisif, dépensier et ridicule, que les comédies de mœurs n'ont pas encore suffisamment fouaillé.

Son visage morose et sombre, depuis qu'il formulait ses plaintes accompagnées d'un éternel : « Je vous demande un peu ! » s'éclaira subitement quand il vit paraître la dame de ses pensées. Liane était au bras d'un monsieur quelconque, qui ne le remarqua même pas. La jeune femme avait le sourcil froncé.

— Devinez qui j'ai vu ici, dit-il à Gertrude d'une voix brève.

— Mais...

— Gertrude ! oui, Gertrude, adulée, parée, vantée ! Quand elle m'a aperçue, elle m'a lancé un regard fauve. Cette femme me haït.

— Eh ! que vous importe !

— Il m'importe que je l'ai saluée et qu'elle a détourné la tête avec mépris...

— Et Liane s'en étonnait !

— Voyons, calmez-vous, chère amie, dit M. de Gigodon. Vous vous faites du mal; et pour quel motif, je vous demande un peu !

— Eh ! laissez-moi, vous m'exécédez !

Elle sans attendre un mot de réponse du gommeux, un peu décontenancé par la façon brutale dont la comtesse Arcos venait de formuler sa pensée, elle quitta ses amis et ouvrit une porte voisine afin de trouver un peu de solitude.

Le hasard la conduisit au salon de lecture du Casino, entièrement vide à ce moment-là.

On avait laissé les lustres allumés, dans le cas où quelque danseuse aurait à réparer quelque désordre de toilette. Liane se laissa tomber dans un fauteuil, déchirant à belles dents le mouchoir de dentelles qu'elle tenait à la main.

— Oui ! elle me haït ! murmura-t-elle. Quelle joie elle a eu à me faire cette insulte ! Ai-je été assez sottise de le saluer du reste ! Mais j'ai cru qu'on nous regardait toutes les deux avec intention. Tout le monde a connu notre intimité passée. On se serait étonné de notre rupture et il aurait fallu dire : Ah ! j'étouffe !

La fenêtre du fond donnait sur un petit balcon en bois de sapin sculpté; Liane se leva, fiévreuse, ardente, et ouvrit cette fenêtre; elle avait besoin de respirer cet air doux et résineux des nuits de la ville d'hiver. Elle venait à peine d'arriver au balcon quand le bruit soyeux d'une robe de bal frôlant un parquet lui fit tourner la tête. C'était Gertrude qui se glissait sans bruit dans le salon. Liane ne la reconnut pas d'abord, tant ce spectre qu'elle voyait venir à elle la terrifiait. Quelle différence avec la valseuse élégante, parée et entourée que tout le monde admirait un instant auparavant.

Gertrude déposait le masque pour un moment. Elle ne se tenait plus debout; la chaleur du bal, le bruit de la musique, le parfum capiteux des fleurs, tout cela l'avait prise soudainement à la gorge et comme étouffée. Elle suffoquait ! Saisie de vertige, ayant peur de tomber en plin bal, elle s'était traînée, elle aussi, dans le salon de lecture pour se reposer un moment. Se reposer !

Liane se dressa en face d'elle.

— C'est moi, Gertrude, dit-elle froidement.

Mme Kervigan demeura éfarée devant le visage haineux de la comtesse.

— Tu m'as insultée tout à l'heure; là, devant tout le monde, tu m'as fait la plus mortelle injure qu'on pût adresser à une femme ! Je t'ai saluée, et tu as détourné la tête avec mépris; toi qui as mangé le pain de ma table, toi qui me dois ce que tu es.

Gertrude domptait vite ses défaillances. En présence du danger, elle redevenait rapidement la femme énergique et courageuse qu'elle était. Cependant elle se sentait si faible, si épuisée, que cette lutte dernière avec celle qu'elle considérait comme une des causes de son malheur, lui fit peur. Elle voulut s'éloigner sans répondre. Mais déjà la comtesse l'avait violemment saisie par le bras.

— Tu ne t'éloigneras pas, dit-elle. Je te haïs et je veux te le dire en face ! Tu m'as pris le cœur du seul homme que j'eusse aimé, et tu as emporté un autre après lui de m'aimer encore ! Ah ! tu as cru qu'il suffisait d'insulter une femme comme moi, et qu'elle laisserait passer l'injure sans la relever ? Tu t'es trompée si tu as cru cela ! C'est une lâcheté que tu as commise, car moi je n'ai personne pour me défendre et toi tu as un mari ! Tu te redresses maintenant, j'ai deviné juste ! m'as-tu assez humiliée tout à l'heure ! J'ai vu sourire ceux qui nous regardaient ! Ils se demandaient sans doute pourquoi nous étions devenues ennemies ! Eh bien, je veux le leur apprendre, moi ! Nous sommes devenues ennemies parce que tu m'as jouée, depuis le premier moment jusqu'au

l'éloge des officiers combattants ; il aurait déclaré qu'il ne pouvait accepter des compliments adressés à ce seul corps alors que les critiques de M. Lockroy visaient les autres corps des officiers de marine, ingénieurs, artilleurs, administrateurs, etc.

L'amiral Gervais aurait ajouté que tous les officiers étaient étroitement unis pour l'œuvre commune et également responsables.

L'amiral Gervais avait demandé, depuis quel temps déjà, à être relevé de ses fonctions de chef d'état-major général de la marine pour reprendre du service actif, il est probable que, à la suite de cet incident, il quittera prochainement son poste à la rue Royale pour être appelé au commandement d'une escadre.

**L'alliance Franco-Russe menacée**

Londres, 7 février.

Le *Daily Graphic* dit que la conclusion du traité de commerce russo-allemand, dans lequel certaines concessions ont été faites aux agriculteurs russes amènera des relations plus amicales entre les deux pays, étant donnée surtout la coïncidence de ce traité avec l'augmentation en France du droit sur les blés et farines, mesure qui a été très mal accueillie en Russie.

Si cette mesure est maintenue, conclut le journal anglais, Cronstadt et Toulon auront été de vaines démonstrations.

**Collision entre Anglais et Français en Afrique**

On télégraphie de Sierra Léone, à une maison anglaise, qu'une collision nouvelle a eu lieu sur la frontière des possessions entre Français et Anglais. Cinq hommes de la police de frontière, du côté des Anglais ont été tués ; un Français et un indigène ont aussi perdu la vie.

Le télégramme est assez ambigu. Le gouvernement français n'a reçu aucune nouvelle.

D'autre part, les Anglais assurent que les Français ont annexé le territoire de Half Cavalli, près de la côte de Libéria.

Cette nouvelle a provoqué une certaine émotion.

**AU DAHOMEY**

**Une ancienne ambassade**

Ni Béhanzin, ni son père Glé-Glé ne sont les premiers rois du Dahomey avec qui la France ait eu des relations.

Il y a 224 ans, en 1670, Louis XIV recevait une ambassade dahoméenne, plus authentique assurément, que cette ambassade de Siam dont on dit que la comédie fut irrévérencieusement donnée au vieux grand roi.

Pour recevoir les « barbares », Louis XIV déploya toute la majesté royale. Etincelant de pierreries, entouré de sa cour tout entière, ayant à ses côtés le dauphin, le duc d'Orléans son frère ; sur les marches de son trône, les ducs et pairs, le roi de France accueillit les noirs envoyés et reçut leurs présents, consistant, suivant la chronique du temps, en deux coutelas, deux saignées, une veste et un tapis tissé de fils d'écorce.

**A la cour de Béhanzin**

Il nous paraît curieux de rapprocher de cette réception grandiose celle que fit Béhanzin à no-

tre agent, M. Bayol. Les détails n'en ont pas été jusqu'ici exactement rapportés. Nous garantissons la terrible vérocité du récit suivant :

M. Bayol, lieutenant-gouverneur des Rivières-du-Sud, se rendait à Ahomey, auprès du roi du Dahomey, comme les barbares du dix-septième siècle, s'étaient rendus à Versailles auprès du roi de France. Lui aussi portait des présents dont le plus superbe était un casque de cuirassier avec une crinière teinte en vert, couleur royale du Dahomey.

Pour faire honneur au fonctionnaire français, on l'invita à assister à la grande fête des sacrifices humains, qui coïncidait avec la venue de M. Bayol. Celui-ci, très noblement, refusa. Cependant, on ne lui épargna pas les plus hideux spectacles, sans parler des outrages qui lui étaient réservés.

Le lieutenant-gouverneur pénétra dans le palais, inondé de sang humain jusqu'à la hauteur des chevilles. De chaque côté de la porte, sur deux monticules de chair et d'ossements, étaient rangées des têtes fraîchement coupées. En guise d'avenue d'arbres, une série de potences marquait la route ; à chacune de ces potences pendaient des hommes attachés par les pieds avec les yeux crevés et les dents cassées.

Au moment où M. Bayol mit le pied dans l'appartement royal, d'un seul coup, cinq hommes et cinq femmes furent décapités.

Le P. Dorgère, qui pénétra à Ahomey tour à tour comme plénipotentiaire et comme prisonnier fut admis à la table de Béhanzin. Pendant le repas, d'ailleurs très bien servi, un corbeau errait sur la table, picorant un œil humain....

Le roi était accroupi sur une natte et fumait une longue pipe dorée. Tout à coup il saisit une coupe. Aussitôt l'échanson ouvrit un parasol et cria : « Il fait nuit. » Tous les convives s'inclinèrent jusqu'à ce que retentit le cri : « Il fait jour. » Béhanzin avait fini de boire.

**La « Marseillaise » dahoméenne**

La chute définitive de Béhanzin, de ses ministres, de ses féticheurs, de ses amazones, prête une curieuse actualité au farouche chant de guerre qui retentissait, l'an dernier, à l'approche de nos soldats :

« Dahomey ! Dahomey ! tu es le maître de l'univers. Tes filles, plus courageuses que les guerriers, ne reculent jamais devant l'ennemi.

« Dahomey ! Dahomey ! tes filles sont plus courageuses que les hommes. Les lionnes sont plus terribles que les lions, car elles ont leurs petits à défendre.

« Et nous, les amazones, nous avons à défendre le roi et notre dieu. Ki-ni-Ki-ni-hini !

« L'ennemi fuira devant nous. Et nous reviendrons victorieuses, en apportant des têtes sanglantes pour apporter aux fétiches.

« Dahomey, tu seras le maître de l'univers ! »

Ce chant de guerre des amazones a été recueilli par M. Vigné d'Octon, qui visita avec succès le pays noir avant de venir s'asseoir, comme député socialiste de l'Hérault, dans la Chambre des députés.

**Exécution de Vaillant**

Ce n'est qu'à onze heures, dimanche au soir, que la nouvelle de l'exécution a été communiquée aux journaux.

Afin d'éviter une trop grande affluence de curieux sur la place de la Roquette et pour ne pas

donner l'éveil aux anarchistes qui paraissent disposés à faire une manifestation aux abords de la prison, les précautions les plus minutieuses avaient été ordonnées par le gouvernement.

A deux heures du matin, des barrages d'agents ont été établis à la hauteur de la rue Servan et de l'autre côté de la place, rue Gerbier.

Sur la place même et aux abords, des mesures spéciales ont été prises. Il y a 400 hommes de la garde républicaine à pied, 150 hommes de la garde républicaine à cheval, 500 gardiens de la paix.

Les fusils sont formés en faisceaux, les cavaliers se tiennent devant leurs chevaux.

L'aspect est celui d'un bivouac.

Les personnes admises à pénétrer dans l'enceinte réservée sont peu nombreuses et moins nombreuses encore celles qui se tiennent en dehors des barrières.

Il est facile de présager qu'aucune manifestation n'aura lieu.

On n'entend aucun chant, aucun cri. Aucune lumière aux fenêtres des maisons situées près de la prison.

A sept heures moins dix, MM. Brun, directeur de la Grande-Roquette ; Espinas, juge d'instruction ; Leygonie, commissaire de police ; Horoch, greffier du procureur général, pénétrèrent dans la cellule du condamné.

Vaillant dort d'un profond sommeil.

M. Brun lui touche doucement l'épaule.

— Votre pourvoi en grâce a été rejeté, lui dit-il, Vaillant, ayez du courage.

— C'est bien, répond simplement Vaillant. Puis il s'habille.

— La société bourgeoise se venge, déclare-t-il, mais je serai vengé à mon tour.

On lui demande s'il veut un verre de liqueur. Il refuse. Je n'ai pas besoin d'alcool, dit-il, pour me donner du cœur.

M. Brun lui ayant dit que l'abbé Valadier se tenait dans une pièce voisine pour lui donner les consolations suprêmes :

— Laissez moi tranquille, avec cela, répond le condamné.

Les aides du bourreau procèdent alors à la toilette funèbre.

On coupe les cheveux de Vaillant, puis on ligote ensuite le patient, qui, d'une voix ferme, proteste :

— Ne me serrez pas si fort, dit-il. Vous savez bien que je ne puis me sauver.

Au greffe, ont lieu les formalités de la livraison du condamné au bourreau.

Sur le registre, on lit cette mention : Vaillant, Auguste, fils de Joséphine Rouyer, né à Mézières (Ardennes), le 27 décembre 1861, ayant demeuré 17, rue de la Raffinerie, à Choisy-le-Roi, marié et père d'un enfant.

En traversant la cour qui conduit du greffe à la porte de la prison, Vaillant fredonne le refrain d'une chanson.

A sept heures dix, les portes de la Grande-Roquette s'ouvrent et le condamné apparaît.

La chemise, largement écharnée, laisse voir un torse vigoureusement musclé.

Le condamné marche avec assurance, la tête haute, le regard droit.

A mi-chemin, il s'écrie d'une voix claire et puissante, en articulant nettement les syllabes :

— Mort à la société bourgeoise et vive l'anarchie !

Puis, de lui-même, il se couche sur la machi-

ne sans que le bourreau ait besoin de l'y pousser. Le couperet tombe. L'exécution a été d'une rapidité foudroyante.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**L'exposition des vins du Lot**

On nous écrit du canton de Puy-l'Evêque :

Monsieur le Directeur,

Les journaux de la région s'occupent de l'exposition des vins du Lot au Concours régional de Paris. Il en est de mal informés, qui, tout en louant l'initiative des viticulteurs qui ont pris part à ce concours, donnent des chiffres inexacts sur leur nombre et sur l'importance des récompenses qu'ils ont obtenues.

75 propriétaires du Lot ont envoyé à Paris les échantillons de leurs vins : il leur a été décerné 27 médailles individuelles et deux médailles collectives.

Voulez-vous en connaître la liste ? je la copie sur le livret publié par M. le ministre de l'agriculture.

**LOT**

**1<sup>er</sup> GROUPE**

(Vins de consommation directe ou vins de table)

**Vins rouges**

Médaille d'argent M. Pagès du Port à Albas.  
— M. Bouyssou René à Cahors.  
— M. Delcros Vincent à Albas.

Médaille de bronze M. Pons Eugène à Luzech.  
— M. Bercegol Antoine à Vire.  
— M. Costes Amédée à Touzac.

**2<sup>e</sup> GROUPE**

(Vins pouvant être employés à la fois à la consommation directe et au coupage)

**Vins rouges**

Médaille d'or M. Fournié Sylvain à Luzech.  
Médaille d'argent M. Laborie Pierre à Sauzet.  
— M. Lacombe J. à Sauzet.

— M. Foissac Jean à Sauzet.  
— M. Gipoulou J.-B. à Touzac.  
Médaille de bronze M. Peyrissac Victor à Luzech.

— M. Laud Adrien à Luzech.  
— M. Delbreil Scipion à Luzech.  
— M. Griffoul J. à Sauzet.  
— M. Delpech à Belaye.

**EXPOSITION COLLECTIVE**

**Syndicat agricole de Puy-l'Evêque**

**2<sup>e</sup> GROUPE**

(Vins pouvant être employés à la fois à la consommation directe et au coupage)

**Vins rouges**

Médaille d'or M. Maratuech à Lacap-Cab.  
Médaille d'argent M. Lazergue à Puy-l'Evêque.

— M. Dellard à Pescadoires.  
— M. Bernadou à Belaye.  
— M. Prady Emile à Grézels.

Médaille de bronze M. Aladel à Luzech.  
— M. Roques Louis à Belaye.  
— M. Jouffreau à Puy-l'Evêque.

— M. Joubert G. à Duravel.  
— M. Froment à Montcabrier.  
— M. Campagnac à Puy-l'Evêque.

**SOCIÉTÉS AGRICOLES (Expositions collectives)**

Médaille d'or Syndicat agricole de Puy-l'Evêque.  
Médaille d'or Société d'Agric. de Puy-l'Evêque.

— Gertrude ! Gertrude ! qu'as-tu ? s'écria Pierre en recevant dans ses bras le corps inanimé de sa femme.

— Elle ne répondit rien. Epouvanté, il la transporta sur un canapé.

— Gertrude ! c'est moi, moi Pierre, réponds-moi, je t'en supplie... Évanouie.

Elle était évanouie, en effet. Il resta un instant indécis. Demander du secours ? A qui, au milieu d'une fête ! Il croyait que cet évanouissement était la suite de la scène qui avait éclaté entre les deux ennemis. Mais se penchant sur le corps de Gertrude, il devina l'affreuse vérité. Des larmes coulaient sur les joues de sa femme. Il voulut les essuyer : son mouchoir se teignit en rouge, celui du fard, il appuya de nouveau le linge sur les lèvres : il se teignit encore en rouge, celui du sang !

Le visage de Gertrude, beau comme tout ce qui va mourir, lui parut livide... alors cet homme chancela.

— Ah ? la malheureuse, s'écria-t-il.

Et, la prenant avec désespoir, il se précipita en dehors des salons, nu-tête, emportant son précieux fardeau et courant comme un fou vers sa maison.

Le lendemain, dans la journée, Pierre, après s'être entretenu avec un médecin, remonta dans la chambre de Gertrude qui, depuis son évanouissement, gardait le lit. La jeune femme était lentement revenue à elle.

(A suivre.)

**PILULES GICQUEL. la Botte 1<sup>fr</sup>50**

dernier ; parce que enfin... mais pourquoi chercher d'autres raisons ? Je t'ai rencontrée toujours en travers de mon chemin et je te hais !

Gertrude était demeurée immobile, les yeux baissés pendant cette sortie furieuse. Quand elle reporta son regard sur Liane, la comtesse demeura stupéfaite du changement qui s'était fait en elle. Mme Kervigan retrouvait une force indicible dans son indignation, dans sa colère. A son tour, elle saisit le bras de Liane dans sa main nerveuse et l'entraîna vers le balcon sans que la comtesse eût seulement la force de résister.

— Ecoute-moi bien, dit Gertrude d'une voix sourde, car c'est probablement la dernière fois que je te parlerai. Tu as osé me dire que je m'étais toujours rencontrée en travers de ton chemin ? Es-tu sincère ou as-tu cédé à un entraînement de folie ? Je ne sais. Mais je veux y répondre. Tu me hais, dis-tu ? Moi je suis trop près de Dieu pour haïr personne, et cependant...

La lune tombait sur le visage décomposé de Gertrude.

— Regarde mon front ! tu y verras ton ouvrage ? Tu m'accuses de l'avoir pris le seul homme que tu eusses aimé ! C'est faux ! et tu le sais bien. Quand cela serait vrai, tu as fait plus encore, toi : tu m'as tuée ! Je suis arrivée un soir chez toi, mourante ; si tu m'avais accueillie, comme c'était ton devoir, je n'aurais pas agonisé deux mois sur un lit d'hôpital ; et aujourd'hui, la maladie mortelle qui m'emporte ne me rongerait pas la poitrine. Ah ! tu commences à comprendre. Regarde mon front, te dis-je ! Vois-tu l'épuisement qui s'y grave. La mort y est déjà marquée... Triomphe ! voilà ce que tu as fait. Les angoisses de mon fils

volé ; ma fuite dans la neige, c'est toi qui es cause de tout cela ! Tu as machiné contre moi, de concert avec le misérable qui est mort, la plus odieuse des machinations. Tu as inventé des perfidies nouvelles afin d'en user contre moi ! Je l'avoue, je t'avais cru capable de bien des choses mauvaises mais pas d'une pareille infamie. Aussi comme tu as dû me trouver naïve de venir te demander asile, à toi qui me perdais ! Tu parlais d'insulte ? Qu'as-tu donc fait quand tu m'as jetée à la porte de chez toi comme une courtisane qui demande l'aumône !...

Gertrude, la tête haute, la lèvre frémissante, l'œil rempli d'éclairs, foudroyait sa rivale, qui reculait épouvantée devant cet éclat de dévorante colère. Si Mme Kervigan s'arrêtait, c'est que sa poitrine haletait, déchirée.

Elle porta son mouchoir à ses lèvres, il se teignit de sang.

— Tu voudrais me quitter, tu voudrais partir, reprit Gertrude, à mon tour de te dire que tu ne t'éloigneras pas ! Je me trompais moi-même en disant que je n'avais pas de haine pour toi. J'ai peur de te haïr, et c'est une faute que je commets au moment de paraître devant Dieu. Ah ! je le supplie à chaque minute de me donner la force de te pardonner. Et il me semble que je ne le pourrai jamais ! Pourquoi t'ai-je retenue ? Tu me tues encore une seconde fois par ta présence. Tiens, va-t-en.

Mais Liane n'eut pas le temps de s'éloigner en effet. Pierre entra dans le salon de lecture. La voix de Gertrude vint jusqu'à lui. Il courut à la fenêtre et vit les deux femmes. Elles étaient là, pâles sombres, en face l'une de l'autre. Mais quand

il aperçut Gertrude adossée à la muraille, il comprit tout.

Une scène avait éclaté entre elles. Alors lui aussi se rappela tout, et les perfides calculs de Liane, et les infamies dont elle s'était rendue coupable. Il alla droit à elle.

— Que faites-vous ici ! demanda-t-il. Venez-vous donc chercher encore pour la torturer la femme que vos calomnies ont fait conduire à l'abîme ? Tant mieux ! Il y avait longtemps que je me disais, en effet, que toute faute ici-bas doit avoir son expiation ; vous n'avez pas de fautes, vous, mais des crimes. Vous allez demander pardon de ces crimes-là à celle qui en a été la victime.

Liane eut un geste de colère souveraine.

— Moi ! demander pardon.

— Oui !

Il mit simplement la main sur l'épaule de la comtesse, et la regarda bien en face. Elle essaya de se débattre un instant. Mais la domination de l'honneur sur le vice, de la loyauté sur l'infamie, est éternelle. Se rappela-t-elle qu'elle avait aimé cet homme qui se montrait son maître implacable, qu'elle l'aimait encore, ou bien les paroles terribles que Gertrude venait de prononcer courbaient-elles cet orgueil misérable. Je ne sais. Mais elle courba le front et essaya de résister encore.

— Demandez pardon, répéta Pierre.

Mais avant que Liane eût pu prononcer un mot, M. Kervigan reculait pour saisir Gertrude dans ses bras. Il l'avait vue chanceler. La comtesse Arcos était délivrée. Elle s'élança sans que le jeune homme essayât de la retenir.

Cette liste ne vous paraît-elle pas éloquent ? Je vous l'adresse sans autres réflexions, quoiqu'elle m'en suggère beaucoup. Veuillez agréer, etc.

Un Viticulteur.

Nos députés

M. Rey, député du Lot, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi intéressante à plus d'un titre.

M. Rey propose de constituer une caisse de dotations permettant de donner à chaque personne pauvre, lorsqu'elle arrive à l'âge de 21 ans, un capital de 1,500 fr.

Il existe bien des caisses d'assurance où les parents peuvent, au moyen de versements annuels, constituer pour l'avenir un capital à leurs enfants, mais comment des pères de famille gagnant un salaire qui leur permet à peine de donner aux leurs de quoi manger pourraient-ils effectuer ces versements puisqu'il n'ont pas le nécessaire ?

M. Rey propose de prendre, pour alimenter cette caisse de dotation, le cinquième des successions dépassant un chiffre très élevé.

Concours musical de Cahors

Nous apprenons avec plaisir que M. Deffès, directeur du Conservatoire national de Toulouse, grand prix de Rome, chevalier de la Légion d'honneur, a bien voulu accepter la présidence d'honneur, au grand concours musical, qui lui a été offerte à l'unanimité des membres du comité d'organisation.

Nous sommes heureux d'apprendre également que M. Poudou, directeur du conservatoire de Cette, fait partie du jury.

Concours hippique

Liste des départements appelés à participer au concours hippique de Cahors :

Lot, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Corse, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Hte-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse et Haute-Vienne.

Les Commis des Ponts et Chaussées

La loi de finances portant fixation du budget de 1894 augmentait de 500,000 fr. le crédit affecté aux commis des ponts et chaussées.

Un décret rendu après avis du conseil d'Etat vient de réorganiser sur de nouvelles bases ce personnel intéressant d'employés utiles et modestes.

Indépendamment des indemnités de résidence et autres allocations accessoires prévues par les règlements en vigueur, les commis des ponts et chaussées toucheront dorénavant :

Les commis principaux, un traitement annuel fixe de 2,400 fr. ; les commis de 1<sup>re</sup> classe, 2,000 fr. ; de 2<sup>e</sup> classe, 1,700 fr. ; de 3<sup>e</sup> classe, 1,400 fr. ; de 4<sup>e</sup> classe, 1,200 fr. ; les stagiaires 1,000 fr.

Tous les emplois de commis stagiaires seront réservés aux anciens sous-officiers présentés, en vertu de l'article 24 de la loi du 18 mars 1839, par la commission de classement siégeant au ministère de la guerre, ou aux anciens militaires gradés remplissant les conditions déterminées par le règlement d'administration publique du 28 janvier 1892 rendu en exécution de la loi du 15 juillet 1889.

Les experts de tabacs

M. Gendre, député de la Dordogne, présente à ses collègues la proposition de résolution suivante qu'il nous paraît utile de signaler à nos lecteurs, car elle intéresse le département du Lot et les départements où le tabac est cultivé :

Messieurs,

Les experts préposés à l'estimation des tabacs livrés par les planteurs dans les divers magasins du pays, se divisent en deux catégories : 1<sup>o</sup> Les experts de l'administration; 2<sup>o</sup> les experts des planteurs.

Or, dans la pratique administrative actuelle, ces deux catégories d'experts sont nommées directement par l'administration. Il semble que la logique et l'équité exigent que si les experts de l'administration sont nommés par l'administration, les experts des planteurs le soient par les planteurs eux-mêmes. Le droit des planteurs en cette matière, est incontestable. Il s'agit de trouver le meilleur procédé d'exécution. Le suffrage universel direct offrirait peut-être des inconvénients, parce qu'il multiplierait encore les consultations du corps électoral, déjà bien fréquentes et qu'il introduirait la politique dans le débat.

Mais, ne pourrait-on pas décider qu'à l'avenir les préfets seront tenus de choisir les experts des planteurs sur une liste de présentation triple dressée par les planteurs de tabac eux-mêmes ? Cette liste de présentation serait dressée par un comité des planteurs formé à raison d'un délégué par dix planteurs inscrits et réunis dans chaque canton un mois avant les nominations. C'est sur cette liste dressée au canton par les délégués des

planteurs de chaque canton en nombre triple des experts à nommer, que le préfet serait désormais obligé de choisir l'expert ou les experts définitifs. La raison, la justice et le droit militent en faveur de ma proposition.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article 1<sup>er</sup>. — La Chambre,

Considérant qu'il est juste et rationnel que, si les experts de l'administration chargés d'estimer, concurremment avec ceux des planteurs, les tabacs livrés par ces derniers dans les divers magasins du pays, sont nommés directement par l'administration elle-même, les experts chargés de représenter et de défendre les intérêts des planteurs soient nommés par les planteurs eux-mêmes,

Invite le gouvernement à décider que, désormais, les préfets seront obligés de choisir les experts des planteurs de tabacs sur une liste de présentation dressée, chaque année, dans chaque canton, un mois avant les nominations, en nombre triple des candidats à nommer par le comité des planteurs eux-mêmes.

Art. 2. — Les candidats aux fonctions d'experts seront pris parmi les planteurs de tabacs et ne pourront pas expertiser leurs propres récoltes ou celles provenant des planteurs de leurs communes.

Pêche

Le 26 février 1894, à 2 heures du soir, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la préfecture par le Préfet du Lot ou son délégué, assisté de l'Ingénieur en chef du département et de la navigation du Lot et du Directeur des contributions indirectes du département, à l'adjudication du droit de pêche dans la rivière du Lot pendant les années 1893 à 1902 inclusivement, suivant les cantonnements désignés dans le tableau ci après qui n'ont pu être concédés à la dernière adjudication :

12<sup>e</sup> Cantonnement. — Ganil et Bouziès. — Longueur, 5,000 m.; mise à prix, 80 fr.

15<sup>e</sup> Cantonnement. — Vers et Galestie. — Entre les barrages de Planiole et de Galestie. — Longueur, 5,600 m.; mise à prix, 180 fr.

20<sup>e</sup> cantonnement. — Cessac. — Entre les barrages de Mercuès et de Cessac. — Longueur, 6,800 m.; mise à prix, 150 fr.

22<sup>e</sup> Cantonnement. — Bourrit et Luzech. — Entre les barrages de Langle et de Luzech. — Longueur 6,100 m.; mise à prix, 100 fr.

2<sup>e</sup> cantonnement. — St-Marc. — Entre les barrages de Luzech et de St-Marc. — Longueur, 5,300 m.; mise à prix, 100 fr.

La population diminue!

Il résulte d'une statistique récente que, pour une période de cinq années, la population de notre département a baissé de 17,131.

Permis de chasse

Le département du Lot a délivré, en 1893, 1,592 permis de chasse, se décomposant ainsi :

Arrondissement de Cahors, 682 ; Figeac, 389 ; Gourdon, 521. — En 1892, il en avait été délivré 1,597, se décomposant ainsi :

Arrondissement de Cahors, 671 ; Figeac, 387 ; Gourdon, 539.

La diminution porte entière sur le nombre de permis délivrés dans l'arrondissement de Gourdon.

Les bœufs couronnés

MM. Arnaudet et Rassignier, bouchers à Cahors, ont acheté les bœufs qui ont obtenu la 1<sup>re</sup> prime au concours du 1<sup>er</sup> février.

La 2<sup>e</sup> prime a été acquise par la Boucherie coopérative.

Accident

Lundi matin, la fille Maria Petra, âgée de 19 ans, domestique chez les époux Prolo, débitants de boissons, rue Nationale, 15, avait mis sur le feu de la cire et de l'essence de térébenthine qu'elle destinait à cirer des meubles. Le feu ayant pris à ce mélange, la fille Petra essaya de l'éteindre, mais en vain ; les flammes l'ont entourée, et, sans le prompt secours de ses maîtres et des sieurs Lacoste, menuisier, et Guiral, relieur, on aurait à déplorer un malheur. Néanmoins, cette jeune fille a été brûlée assez sérieusement à la main droite et à l'avant-bras.

M. le docteur Darquié, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins. Ses brûlures n'auront pas de suites graves.

Vol à l'étalage

Procès-verbal a été dressé contre le nommé V. L., âgé de 23 ans, maçon, pour vol de deux paires de brodequins à l'étalage du sieur Buges, négociant en chaussures, place du Marché.

Duel militaire

A la suite d'une rixe qui a eu lieu dans les chambres, deux soldats du 7<sup>e</sup> de ligne ont dû aller sur le terrain.

Dans l'engagement, l'un d'eux, assez grièvement blessé au bras, et été admis d'urgence à l'hospice.

Gourdon

Le jour de la foire de Gourdon, la nommée

Delrieu Eugénie, née à Marminiac, demeurant à Bouzic (Dordogne), a été arrêtée en flagrant délit de vol d'œufs.

Les jeunes gens de Nozac et Rouffilhac se retireraient du tirage au sort qui avait eu lieu ce jour-là à Gourdon, et, suivant la coutume des campagnes, tiraient des coups de pistolets en l'air.

Le nommé Lafage, de Rouffilhac, en amorçant son arme, et n'ayant pas pris les précautions nécessaires, le coup partit, lui enlevant le pouce de la main gauche et lui broyant un autre doigt. Ils se trouvaient à ce moment au Castelat.

Sur ces entrefaites, survint M. le docteur Calmeilles qui allait visiter ses malades et il put, séance tenante, lui donner les premiers soins.

Gramat

Le comité de remonte d'Aurillac sera à Gramat lundi prochain, 12 février, à 8 h. 1/2 du matin.

Arcambal

En revenant de la foire de Cahors, le sieur Conduché Pierre, des Mazuts, s'était endormi sur son véhicule, lorsque, arrivé à Arcambal, vers 11 heures, il tomba sous la roue de sa voiture, qui lui brisa une jambe.

Cuzance

En l'absence de ses parents, le sieur Jean Barre, de Cuzance, s'est noyé dans une mare voisine.

Le mois de février

Voici le temps que nous prédit Mathieu de la Drôme pour le mois de février :

Du 1<sup>er</sup> au 5, continuation de la période variable ayant commencé le 28 janvier. Mers agitées.

Belle période pour la région méridionale de la France, à la nouvelle lune, qui commencera le 5 et finira le 13. Variable pour le nord-est, le nord et le nord-ouest de la France.

Température variable au premier quartier de la lune, qui commencera le 13 et finira le 20. Pluvieuse et venteuse au milieu de la période, dans les provinces du littoral de l'Océan.

Assez belle période à la pleine lune, qui commencera le 20 et finira le 27.

Période plus venteuse que pluvieuse et ayant une certaine analogie avec la précédente au dernier quartier de la lune, qui commencera le 27 et finira le 7 mars.

Mois généralement variable pour les départements de l'Ouest, du Nord-Est et de l'Est.

AVIS

L'étude de M<sup>e</sup> BON, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Espéret, est transférée Boulevard Gambetta, en face le Collège de jeunes filles.

Le cœur d'une mère ne bat que pour ses enfants. Si elle les voit robustes et en bonne santé, son esprit est en parfaite quiétude, car elle les sait à l'abri des maladies si nombreuses qui ne s'attaquent qu'aux enfants chétifs. Mais il y a des milliers de mères dont le cœur est sans cesse rempli d'angoisses ; leurs enfants paraissent pâles, maigres et courent une maladie qui se déclarera bientôt d'une façon apparente. Ces enfants marchent vers la phthisie, et l'on ne peut songer à leur précieuse existence sans éprouver un sentiment de tristesse et de regret. Quelle est la mère qui pourrait laisser ses enfants dans cet état, lorsque grâce à l'Emulsion Scott elle peut les mettre rapidement à l'abri de cette épouvantable maladie et de toutes les affections débilitantes ? L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et à Paris, 2, place Veveydôme.

FAITS DIVERS

Paris-Barcelone

C'est à n'y plus rien comprendre, et celui-là serait bien malin qui devinerait ! Pautrat, en retard sur son concurrent, l'a devancé à son tour, a encore été dépassé, puis les deux champions se sont rejoints ainsi que le démontrent les dépêches ci-dessous :

Montauban, 8 h. 30 matin, 31 janvier. Echarde, très frais, entraîné par Parmentier, est arrivé à Montauban mercredi soir à onze heures, sans nouvelles de Pautrat.

Montauban, 4 h. 10 soir, 31 janvier. Contrairement aux prévisions, Echarde n'a pas couché ici ; le bruit court que des cyclistes répondant au signalement d'Echarde et de Parmentier sont passés à 6 heures du matin.

Pautrat, croyant être le premier, est arrivé à 7 heures; reparti immédiatement, dispos.

Toulouse, 3 h. 40 soir, 1<sup>er</sup> février. Echarde et Pautrat partis ensemble 10 heures pour Carcassonne.

Narbonne, 1<sup>er</sup> février, 10 heures 50 soir. Pautrat et Echarde sont arrivés ce soir à 10 heures. Ils partiront pour Perpignan dans une heure. Ils sont tous deux en bon état.

Nous serions presque tentés de croire qu'Echarde et Pautrat sont un peu de Marseille, té !

Une fille coupée en morceaux par sa mère. Un fait divers horrible fait, en ce moment, le tour de la presse bulgare.

Dans le voisinage de Constantza, vivait une femme qui aimait le mari de sa fille et dont elle était aimée. Comme la jeune femme était un obstacle à leur expansion de tendresse, ils résolurent

de s'en débarrasser. Pendant longtemps ils n'en eurent pas le courage. Finalement, la mère taillonnée par la jalousie, appela un jour sa fille dans sa chambre et l'abattit d'un seul coup de hache. L'enfouissement du cadavre présentant quelques difficultés, l'atrocité négère la coupa en morceaux, les plaça dans un baquet et porta le tout à la cave.

Quelques heures après le meurtre, un gendarme ami de la maison, vint à passer et voyant la cour pleine de sang demanda ce que cela signifiait. Très embarrassée, la femme répondit qu'elle venait de saigner un cochon de lait. Le gendarme la pria alors de vouloir bien lui en faire cuire une côtelette. Avec le plus grand sang-froid, la femme descendit dans la cave, découpa un morceau de la cuisse de sa fille, le fit rôtir au feu, et présenta ensuite le plat à son hôte. Celui-ci, enchanté, déclara n'avoir jamais goûté un rôti si succulent.

Il raconta le fait à son brigadier qui, mis en appétit, vint à son tour réclamer un morceau du rôti miraculeux. La femme descendit de nouveau dans la cave, mais comme elle y resta longtemps, le gendarme la suivit, et la première chose qui frappa ses yeux, fut la tête de la victime qui dépassait le bord du baquet.

Le gendre et la belle-mère furent aussitôt arrêtés.

Bibliographie

Journal des Elèves de Lettres

6<sup>e</sup> ANNÉE

Grande revue d'enseignement. — Organe de l'Enseignement secondaire et primaire. — Adopté par la commission des livres pour toutes les bibliothèques de quartiers, des lycées, collèges, écoles normales (jeunes gens et jeunes filles).

Le Journal des Elèves de Lettres a publié et publie :

1<sup>o</sup> Des Conférences (sténographiées) faites aux matinées classiques de l'Odéon, par MM. Brunatière, J. Lemaître, Sarcey, Larroumet, Chamtaivoine, Lintilhac, etc., sur le théâtre de Corneille, Racine, Molière, Shakespeare, etc.

2<sup>o</sup> Les cours de la Sorbonne et du Collège de France (*in-extenso*) de MM. Boissier, Deschanel, Egger, Brochard (philosophie), Larroumet, Croulé (littérature française), Martha (littérature latine), Croizet (littérature grecque), Marion (morale).

3<sup>o</sup> Critiques, Causeries, Etudes littéraires, Pages oubliées sur les auteurs classiques, etc.

4<sup>o</sup> Copies couronnées des Concours Généraux et autres; Devoirs d'Elèves de toutes classes; depuis la quatrième (classique et moderne Ecoles normales). Sujets de devoirs proposés par les lecteurs et traités par eux. Compte-rendu des copies.

5<sup>o</sup> Cours résumés sur toutes matières d'examen — Plans de dissertations — Choix de jugements sur les auteurs classiques — Interrogations — Conseils, etc. Cours par correspondance.

6<sup>o</sup> Concours entre lecteurs — (2 fois par an).

7<sup>o</sup> Notice bibliographique — Petite poste — Service de Librairie, etc.

Envoi d'un numéro spécimen sur demande.

ABONNEMENTS : un an, 8 fr.; six mois 5 fr. trois mois, 2 fr. 50.

ADMINISTRATION : 26, rue des Ecoles.

En vente partout : Les quatre tomes parus des Conférences de l'Odéon — (40 conférences de MM. Brunatière, J. Lemaître, Larroumet, Sarcey, etc., sur le théâtre classique) — chaque tome : 2 fr. 75. V<sup>o</sup> tome en préparation (paraîtra en janvier).

Collections du « Journal des Elèves de lettres » (cinq années) . . . . . 9 fr.

FONTENELLES (Doubs)

Les Pilules Giequel m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales ; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient attaqués. Ces excellentes Pilules Giequel ont sans doute dissipé des humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je les prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout, j'étais très sujette à la constipation, et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins tandis que les Pilules Giequel agissent doucement et ne donnent ni coliques ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit. Signé : Sœur M. J. à Fontenelles.

Les Latins exprimaient en ces deux mots : *principis obsta*, un précepte d'une sagesse extrême et d'une application très large. Nous pouvons le traduire ainsi : prendre le mal au début, c'est-à-dire y porter remède. Que de maladies interminables, que de fins prématurées eussent été évitées, si tous les enrhumés avaient suivi ce sage précepte. Et quoi de plus simple que de prendre au début d'un rhume deux Capsules Guyot à chaque repas. Nous rappelons que ces capsules sont blanches, et que chacune porte la signature Guyot.

BULLETIN FINANCIER

L'allure de la bourse est toujours très satisfaisante, quoique les transactions soient de peu d'importance. Le 3 0/0 cote 98.07, après avoir oscillé entre ce prix et 98.05, au comptant il fait 98.20. L'amortissable fait 98 fr. et 97.90 au comptant; quant au 3 1/2 0/0 il fait 104.60. Le Turc est très ferme à 23 60. Le Hongrois s'inscrit à 94 13/16. L'Unifiée d'Egypte vaut 514. Le Portugais est très indécis à 20 fr. L'italien est en reprise, il passe de 74 20 à 74.55. On prête au ministère l'intention d'augmenter de 50 millions les taxes déjà imposées. L'Orient est en hausse à 69.65. La banque de France s'inscrit à 3985 le Crédit Lyonnais à 776. Peu de mouvements sur les chemins de fer. Le Nord fait 1880. Le Lyon 1520. L'Orléans 1541. Le Midi 1342. L'Ouest 1128. L'Est 961.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

sen, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être

prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1105<sup>e</sup> livraison (3 février 1894). — Texte : Terre de Fauves, par Pierre Maël. — Un poste télégraphique en pleine mer. — Les dunes et les forêts de pins des Landes, par Daniel Bellet. — Mabel, par le commandant Stany. — Réjouissances populaires, par H. Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. — Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1726<sup>e</sup> livraison (3 février 1894). — Voyage aux îles Séchelles, par M. Charles Alluand, chargé de missions scientifiques. Voyage exécuté en 1892. — Texte inédit. — Tous les dessins de cette livraison ont été faits d'après les photographies prises par l'auteur. — Treize dessins de Weber, Marius, Perret, Boucher, Privat, Bazin, Berteauld, Krieger, Rousseau, A. Faguet, Kahn et une carte. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 13 fr. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 5 février : L'Homme volant (2<sup>e</sup> article). — Les déserts transcaspiens. — Le Daltonisme. — Nouvelle voiture à vapeur. — Machine à fondre la neige. — Canal de Manchester. — Inventions communiquées. — Canon lançant 15,000 projectiles à la minute. — Serrures électriques. — Nouveau tricycle à deux places. — Cours professionnel. — Photographie. — Irrigations en Amérique. — Les yeux des animaux. — Liste générale des brevets. — Revue des publications étrangères, etc.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr. Numéro spécimen, 0 fr. 30. Abonnement d'essai de trois mois, 2 fr. 50.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

1894

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1894

A Vendre Vignes américaines

DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

Grande baisse de Prix

Racinés 1<sup>er</sup> choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1<sup>er</sup> choix depuis 150 f.

2<sup>e</sup> choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

RHUMES-BRONCHITES

Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.

Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

GUERISON

Certaine et Radicale

Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

TRAITEMENT

Le traitement consistant dans l'usage de la Pâte phéniquée de Vial, est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Waterloo, mesurant 46 x 26, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrerie

Faux bois

Marbre

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

en

tous genres

Encadrement

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS